## Commune de Mauriac (Cantal)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le six décembre à dixhuit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf novembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation: 29 novembre 2024

Nombre de membres

Afférents au Conseil: 27

En exercice: 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Présents:

Edwige ZANCHI Jean Jacques VAISSIER Raymonde THESSANDIER Jacques SERRAT Béatrice CARTAYRADE Michel PAPON Maryse BONNET Georges ALBESSARD Elisabeth BALADUC Geneviève RONGERE Jacqueline BORNE Gille FRUTIERE Sabine RIVET Svlvie FENIES Guillaume POINAT Géraud MAZE Cyrille ROLLIN Audrey LAFARGE Samuel LEBEAUX Andrée BROUSSE Gérard VIOLLE Stéphanie SERIEIX

## Etaient représentés:

Jacques KHIAR ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER, Claudine HEBRARD ayant donné pouvoir à Audrey LAFARGE, Alain DELASSAT ayant donné pouvoir à Gérard VIOLLE,

## Etaient excusés:

Bruno DUFAYET, Julien CHAMBON

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE



ID: 015-211501200-20241206-DELB20241206\_7-DE

2024-12-06 / 7

Budget Général de la commune : décision budgétaire modificative n° 3

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré avec cinq voix contre [Samuel LEBEAUX, André BROUSSE, Gérard VIOLLE (pouvoir de Alain DELASSAT), Stéphanie SERIEIX] et 20 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre	
	20	0	5	

**DECIDE** de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes sur le budget 2024 de la commune :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6281-01 : Concours divers (cotisations)	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-63512-01 : Taxes foncières	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résult	0.00 €	0.00 €	0.00 €	19 000.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00€	2 000.00 €	0.00€	19 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	19 000.00 €	0.00 €	19 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort Etat et établissements nationaux	0.00 €	19 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-281831-01 : Amort. matériel informatique scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 000.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	19 000.00 €	0.00 €	2 000.00 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	163 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	163 000.00 €	0.00 €

Total Général	-142 000.00 €		-142 000.00 €	
Total INVESTISSEMENT	210 000.00 €	49 000.00 €	163 000.00 €	2 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	175 000.00 €	30 000.00 €	0.00€	0.00 €
D-2315-76-734 : Réhabilitation réseau eaux pluviales Av Augustin Chauvet	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-50-211 : Rénovation Groupe Scolaire JF Tr1 + micro-crèche	165 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-32-026 : Rénovation Gendarmerie	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21848-50-4221 : Rénovation Groupe Scolaire JF Tr1 + micro-crèche	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures / A Mauriac, le 06 décembre 2024

Le Maire,

Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,

Audrey LAFARGI

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID: 015-211501200-20241206-DELB20241206\_7-DE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr:

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a> ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1